

Évaluation des risques

Alimentec 21/06/2012

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Organisation de la prévention

risques professionnels et santé au travail

Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes



79 ingénieurs et techniciens, 40 administratifs

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Organisation de la prévention

Un organisme géré par les partenaires sociaux
Des préveteurs agréés et assermentés
Formations EN3S et INRS d'un an

Des ingénieurs Des techniciens Conseils
(expérience professionnelle)
Des assureurs
taux cotisation AT

(toute mesure justifiée de prévention pour les entreprises du régime général)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Organisation de la prévention

Nos méthodes d'action

- **évaluation des risques**
visites, études, statistiques
- **conseils techniques et méthodologies**
- **information et formation**



Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Organisation de la prévention

3 acteurs	3 points de vue
 <p>Inspection du travail</p> <p>CARSAT Prévention</p> <p>Médecine du travail</p>	<p>JURIDIQUE</p> <p>TECHNIQUE et Assurance</p> <p>SANTE au Travail</p>

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



De quoi parle t'on ?

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Accidents du travail (Rhône alpes et Ain 2010)

	RA	Ain
Section Ets	241 225	18 955
Effectif	1 919 669	145 005
AT (arrêt)	77 565	7 194
MP	4 798	450 (environ)
Coût total	492 234 604 €	41 981 396 €

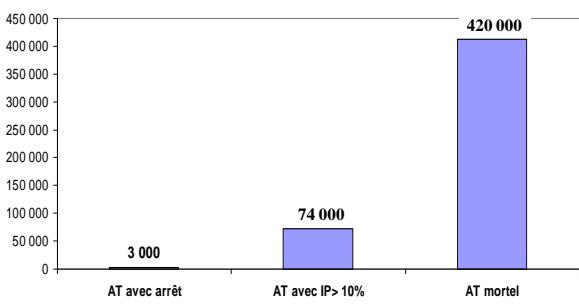
Statistiques Carsat-RA 2010

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Coût moyen des AT (en euros)



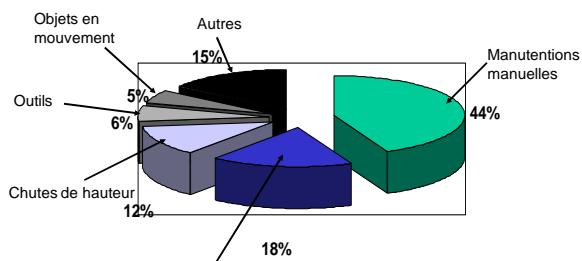
Statistiques Carsat-RA 2007

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Accidents du travail Rhône alpes



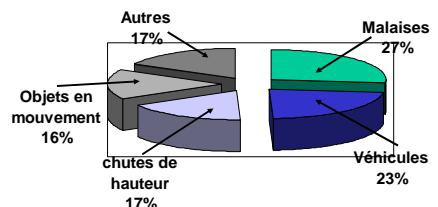
Statistiques Carsat-RA 2007

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Accidents du travail mortels Rhône alpes



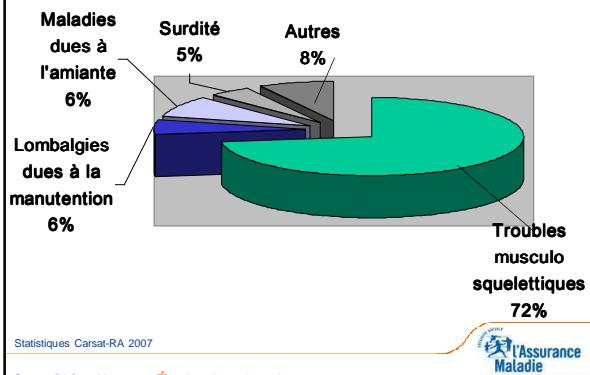
Statistiques Carsat-RA 2007

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Maladies professionnelles reconnues Rhône alpes



Statistiques Carsat-RA 2007

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Définition

La santé

selon l' Organisation Mondiale de la Santé

« État de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Responsabilité civile

Code de la Sécurité Sociale

- faute inexcusable ou faute intentionnelle
- majoration de la cotisation accident du travail

Code civil → si faute inexcusable ou tiers impliqué

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Responsabilité pénale

Code pénal loi du 1 mars 1994 les atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité physique

- délit de mise en danger d'autrui
- aggravation des peines lors du manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence

(l'auteur de l'infraction : personne physique ou morale)

Code du travail loi du 31 décembre 1991

- définit les principes généraux de prévention (L4121)
 - évaluation des risques : action de prévention adaptée
 - prise en compte des capacités individuelles
 - mesures nécessaires pour assurer la sécurité
- prévention, information, formation, organisation, moyens
(le chef d'entreprise ou son délégué)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Principes généraux de prévention L4121-2 (ex L230-2)

- Eviter les risques
 - Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
 - Combattre le risque à sa source
 - adapter le travail à l'homme
 - tenir compte de l'évolution de la technique
 - remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
 - planifier la prévention (technique, organisation, ...)
 - prendre des mesures de protection collective (en priorité sur les protections individuelles)
 - donner les instructions appropriées
- Evaluer les risques compte tenu de l'activité
- action de prévention adaptée
- prendre en compte les capacités individuelles

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



• L'insécurité routière au travail

Accident de trajet et de travail en mission

Zone de l'accident du travail proprement dit
ATELIER
ENTREPRISE

Zone de l'accident de trajet
BOULANGERIE
HABITATION DU SALARIÉ

Zone d'activité professionnelle
MISSION
ZONE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Zone de l'accident à caractère privé
CINÉMA
JARDIN OU IMMEUBLE

ACCIDENTS DU TRAVAIL ACCIDENTS DE TRAJET ACCIDENTS À CARACTÈRE PRIVÉ

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

• L'insécurité routière au travail

(morts 2009)
(total accidents du travail et du trajet 87)

Accident du trajet routier 30 > 39 %

Accident de mission 4

(morts 2010)
(total accidents du travail et du trajet 97)

Accident du trajet routier 37 > 57 %

Accident de mission 18

Données CARSAT-RA

Carsat Rhône-Alpes Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

• L'insécurité routière au travail

Répartition des accidents selon la gravité

Accidents/MP avec arrêt

Type d'accident	Trajet	M.P.	Accidents du travail
Accidents/MP avec arrêt	9%	4%	87%

Accidents / MP avec I.P.

Type d'accident	Trajet	M.P.	Accidents du travail
Accidents / MP avec I.P.	11%	23%	66%

Accidents / MP mortels

Type d'accident	Trajet	M.P.	Accidents du travail
Accidents / MP mortels	30%	25%	45%

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

Texte CNAMETS CAT mission



Prévention du risque routier au travail
(Commission des Accidents du Travail)

Texte adopté à l'unanimité par les partenaires sociaux le 5 novembre 2003

Evaluation du risque (risque professionnel/document unique)

Evitement du risque (solutions alternatives/audio, visioconférence)

Réduction de l'exposition au risque (moyen transport, gestion)

Véhicules appropriés (adaptés, aménagés, équipés et en bon état)

Préparation des déplacements pour réduire l'exposition

(organisation du travail, calcul du temps de déplacement,
Prise en compte de l'état des routes, préconiser autoroutes)

Protocole / communiquer en sécurité (interdire tel au volant)

Salariés ayant acquis les compétences nécessaires

(formation grands rouleurs)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

Pénibilité au travail (D 4121 -5)

Facteurs de Pénibilité

DECRETS DU 30 MARS 2011- ART D 4121-5 DU CODE DU TRAVAIL

CONTRAINTE PHYSIQUES

- ◆ Manutentions manuelles de charges (art R 4541-2)
- ◆ Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- ◆ Vibrations mécaniques (art R 4441-1)

ENVIRONNEMENT

- ◆ Agents chimiques dangereux (art R 4412-3 et R.4412-60)
- ◆ Activités exercées en milieu hyperbare (art R 4461-1)
- ◆ Températures extrêmes
- ◆ Bruit (art R 4431-1)

RYTHMES DE TRAVAIL

- ◆ Travail de nuit (art L 3122-29 à L 3122-31)
- ◆ Équipes successives alternantes
- ◆ Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce,
avec un temps de cycle défini

 **l'Assurance Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

Réglementation

Interdire

Inter - dire

(Inter dicere)



(se dire entre nous)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Récapitulatif réglementation

Ministère la justice	Ministère du travail	Les CRAM CARSAT, CGSS	La CNAMTS
Détermine les responsabilités individuelles et collectives	Définit les objectifs à atteindre en prévention	Assure les entreprises Détermine les moyens à mettre en œuvre pour atteindre au minimum les objectifs définis	Traduit les actions des CRAM par des recommandations
Obligation de résultats Pas d'AT ... Mise en danger d'autrui	Obligation d'objectifs	moyens	Obligation de moyens

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Réglementation

Les textes de la CNAMTS de L'INRS, des CARSAT

définissent
des bonnes pratiques de prévention
(au civil et au pénal)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Obligations générale de sécurité

**L'employeur prend les mesures nécessaires
pour assurer la sécurité
et protéger la santé physique et mentale
des travailleurs**

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Document Unique

- L'employeur transcrit et met à jour **dans un DU** les résultats de l'évaluation des risques
- le DU sert à l'établissement du rapport et du programme annuel de prévention des RP, présenté au CHSCT

- dispositif de sanctions pénales (article R. 4741-1)

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Mise à jour du Document Unique

Trois modalités d 'actualisation

- au moins annuelle
- si décision d 'aménagement important
- si information supplémentaire

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Le DU est tenu à la disposition

1. Des travailleurs
2. Membres du CHSCT ou Instances
3. Délégués du personnel
4. Médecin du travail
5. Agents de l'inspection du travail
6. Agents des services prévention de la Sécurité Sociale
7. Agents des organismes professionnels de SSCT
8. Inspecteurs de la radioprotection

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Définitions

les risques professionnels

risques d'atteinte à la santé par le travail

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Définitions

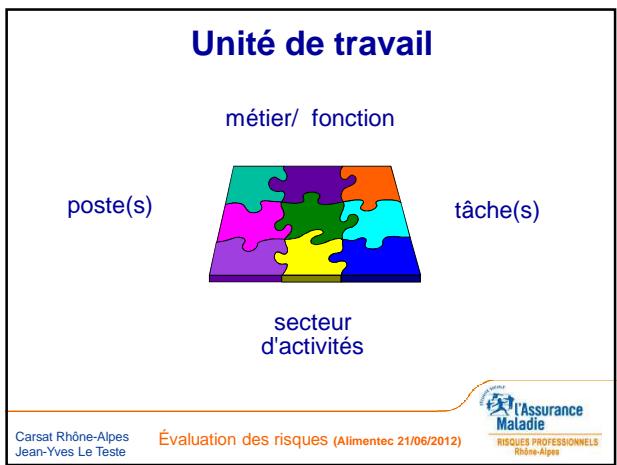
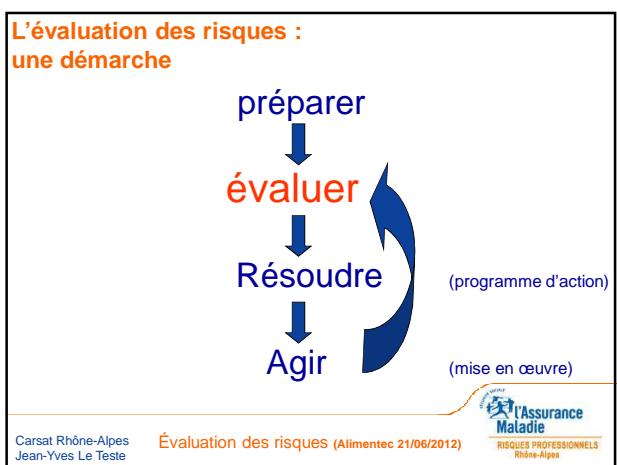
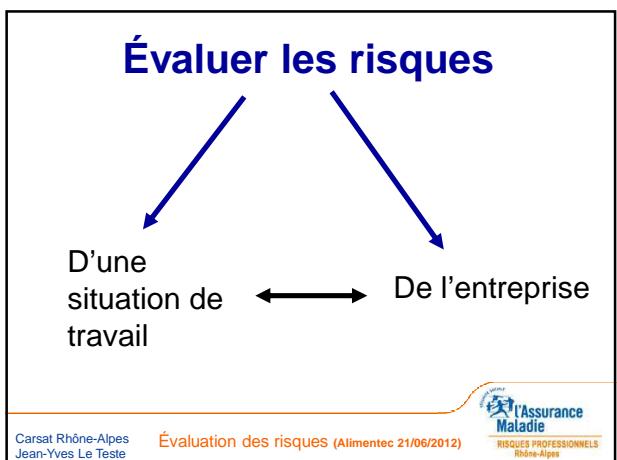
Évaluer ?

apprécier, estimer ,
inventorier, ...

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

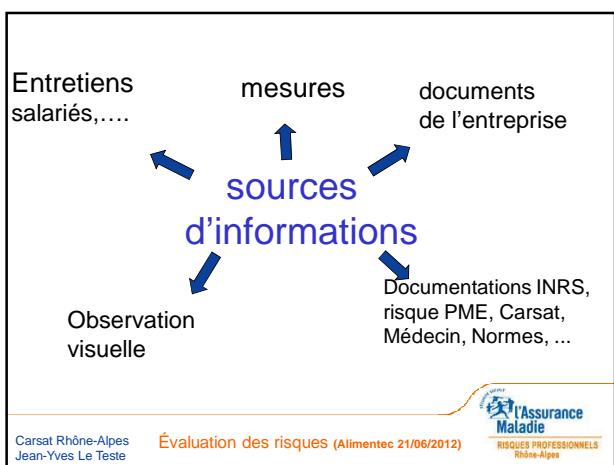
Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)

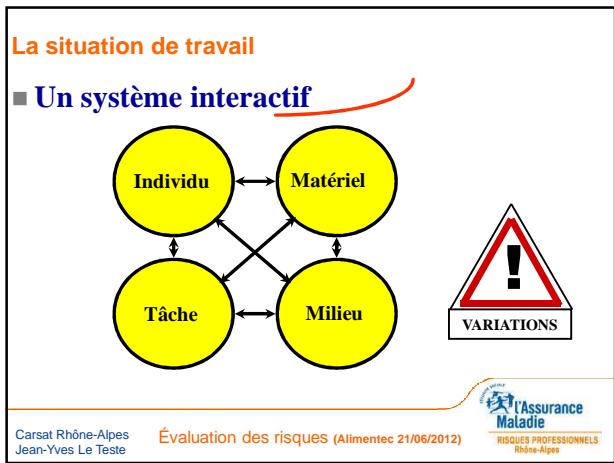




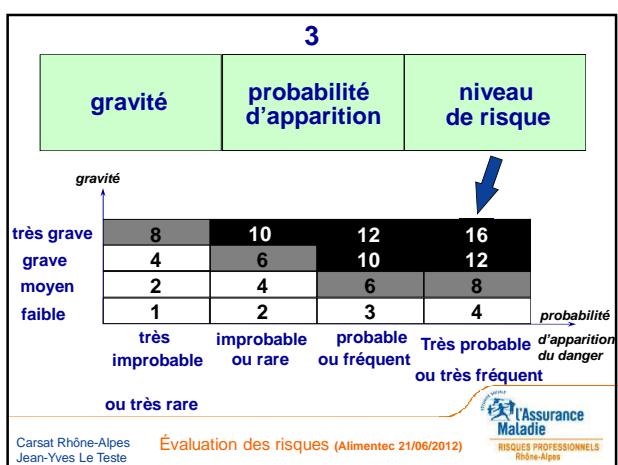
Liste des unités de travail		
N°	intitulé des unités	effectif
1		
2		
3		
4		
...		
n		
Total		

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012) l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS Rhône-Alpes





Évaluation des risques sur l'unité



Résoudre

1. Analyser les situations de risques
 2. Rechercher des solutions
 3. Choisir les solutions

Plan d'actions sur l'unité...

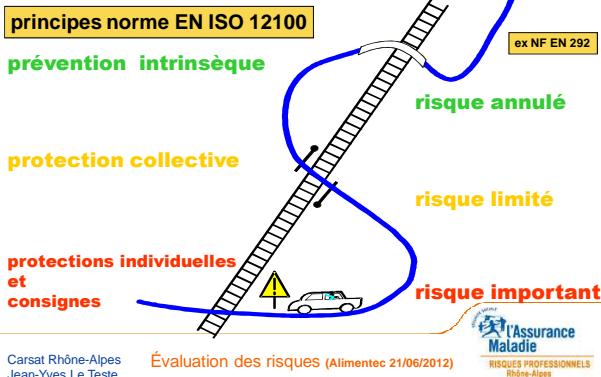
risques identifiés (niveau)	origines des risques	pistes de solutions	actions / pilotes /détails

Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)



Les Modes de prévention



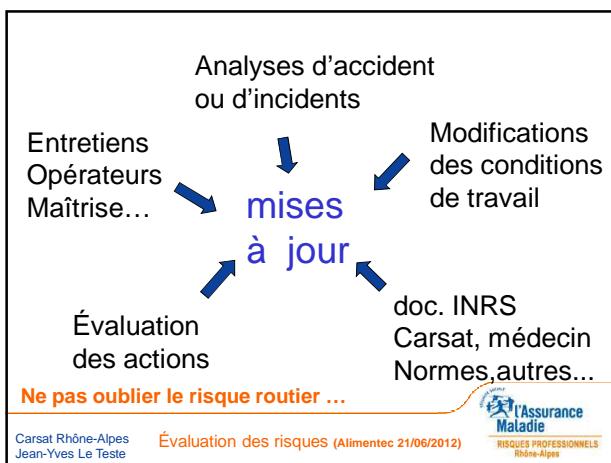
L'évaluation des risques : une démarche



Carsat Rhône-Alpes
Jean-Yves Le Teste

Évaluation des risques (Alimentec 21/06/2012)





L'évaluation des risques : Pourquoi ?

- 1 - protéger la santé et sécurité des travailleurs
 - 2 - répondre aux obligations de prévention
 - 3 - favoriser le dialogue social
 - 4 - créer un emploi de qualité / conditions de travail
 - 5 - participer à la performance de l'établissement
 - 6 - limiter les coûts directs et indirects/ AT et MP

Aides financières CARSAT

- 1 - Contrats de prévention**
 - 2 - Aides financières simplifiées**
 - 3 - Le Fonds national de soutien relatif à la pénibilité**

